

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2020

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2591)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL73

présenté par
M. Laabid

ARTICLE 4

Substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« huitième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement à pour but de permettre l'entrée en vigueur de la présente loi organique le huitième mois suivant sa publication